



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BEZIERS



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt et un novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. MOULIN, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, Adjoint(s).

Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. FOURNIER, M. ABID, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, Mme PELAEZ, Mme RUL, M. CHOUKRI-TOURI, Mme FUCHS, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Madame RAYSSEGUIE, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ROQUE, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. GARCIA, Mme DE SAINT PIERRE, M. PHAM, Madame ANDRIEU, Mme DAUGAS, Mme CHABBERT, Mme DELBAERE, Mme BOISJOT, Mme JULLIAN, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Alexandra FUCHS

- APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 17 octobre 2017

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE : le Conseil prend acte

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

0 - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions de Monsieur le Maire

Le Conseil prend acte

ENVIRONNEMENT

1 - Présentation du rapport de la Collectivité en matière de développement durable pour l'année 2017

Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, rendu obligatoire pour les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants par la Loi Grenelle II (art.255), objet du présent exposé, est présenté avant le débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil prend acte

Arrivée de Mme CHABBERT. Le nombre de votants reste inchangé.

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

2 - Débat d'orientations budgétaires 2018 - Budget Principal et budgets annexes (Béziers Congrès, Parkings) - Tenue du débat et vote du rapport de présentation

Débat d'orientations budgétaires 2018 - Budget Principal et budgets annexes (Béziers Congrès, Parkings) - Vote du rapport de présentation.

Votants : 49
Pour : 37
Contre : 10
Abstentions : 2

Le Conseil adopte à la majorité

Départ de Mme ROQUE qui donne pouvoir à M. COUQUET. Le nombre de votants reste inchangé.

3 - Budget annexe Béziers Evénements - Réduction de périmètre à compter de 2018

Le Conseil adopte à l'unanimité

4 - Budget annexe « Journal de Béziers » - Clôture au 31/12/2017 - Intégration au Budget Principal à compter de 2018

Votants : 49
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

5 - Budget annexe « locations Commerciales » - Clôture au 31/12/2017 - Intégration au Budget Principal à compter de 2018

Le Conseil adopte à l'unanimité

6 - Opérations concédées à VIATERRA - Compte rendu d'activités et financier arrêtés au 31.12.16 - ZAC du Quartier de l'HOUS
Autorisation de signature de conventions financières d'avances complémentaire pour 2017 et pour « l'opération bureaux » en 2018.

Le Conseil Municipal doit examiner chaque année, le compte rendu financier des opérations ayant fait l'objet d'une concession d'aménagement et se prononcer par un vote. et dans ce cas précis il est demandé une autorisation de signature de conventions financières d'avances complémentaire pour 2017 et pour « l'opération bureaux » en 2018.

Votants : 49
Pour : 45
Contre : 4
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

7 - ZAC du Quartier de l'HOURS - Avenant N°11 à la convention d'aménagement

le Conseil municipal a décidé en application des dispositions des articles L.300-1 à L.300-4 du code de l'Urbanisme de confier à la SEBLI /VIATERRA, les études et la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée ZAC de l'Hours dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Votants : 49
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

8 - Zac de L'Hours - Demande de garantie d'emprunt de Viatterra de 2M€

La société Viatterra a sollicité la garantie de la ville pour un emprunt de 2 000 000 €, qui sera destiné à l'aménagement de la ZAC de l'Hours

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - ZAC DE L'HOURS - Demande de garantie de Viatterra pour un emprunt de 3M€

La société Viatterra a sollicité la garantie de la ville pour un emprunt de 3 000 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Société Générale. Prêt destiné à financer l'aménagement ZAC de L'Hours

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - Fonds de soutien emprunts structurés à risque - Reconduction du dispositif d'aide dérogatoire .

La ville de Béziers a déposé en date du 24/04/2015 auprès du représentant de l'État une demande d'aide au titre du fonds de soutien structurés à risque. Le bénéfice du dispositif dérogatoire de prise en charge partielle des intérêts dégradés peut être prorogé par période de trois ans.

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - Admission en non valeur - Budget principal et budget annexe Béziers Evénements

Le Trésorier Municipal, nous demande l'admission en non valeur des produits irrécouvrables, portés sur l'état n°2383711133 pour le budget principal et sur l'état 2385310533 pour le budget annexe Béziers Evénements, qui concernent les exercices et produits suivants :
Budget Principal : de 2011 à 2017
Béziers annexe Béziers événements : 2014 et 2016

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 - Budget annexe Béziers Evénements - Décision modificative n°2

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - Subventions aux organisations syndicales

versement subventions aux organisations syndicales

Votants : 49

Pour : 44

Contre : 4

Abstentions : 1

Le Conseil adopte à la majorité

14 - Compte rendu d'activité de la concession GrDF 2016.

La distribution publique de Gaz naturel sur Béziers est confié à GrDF par un contrat de concession, au titre de l'année 2016 un compte rendu d'activités est produit par GrDF comportant les faits marquants de l'exercice, les chiffres clés, les investissements, la sécurité des ouvrages et les éléments financiers de la concession.

Le Conseil prend acte

15 - Présentation du bilan financier 2016 de la SAEM OCCITANE DE RESTAURATION

Le CRAC de la SAEM OCCITANE DE RESTAURATION a été présenté au conseil Municipal. Il convient de présenter également le bilan de l'exercice 2016.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

16 - Stationnement sur voirie en Centre Ville - Mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie - Convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement

Mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie

Votants : 49

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

17 - Stationnement sur voirie en Centre Ville - Mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie - Convention de mandat avec la société EFFIA

Mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie

Votants : 49

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

18 - Motion - La loi Pinel est une nécessité pour l'immobilier sur la Ville de Béziers

Demande de maintien de la zone B2 ou classement de la ville de Béziers en zone B1 « dégradée ».

Votants : 49

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

AFFAIRES CULTURELLES

19 - Contrat général de représentation avec la SACEM

Tout entrepreneur de spectacle exploitants des lieux de diffusion sous la forme de représentation à l'intention d'un public doit conclure un contrat général de représentation. Ce contrat autorise la diffusion d'oeuvres présentes et futures constituant le répertoire de la Sacem et définit les modalités de détermination des droits d'auteurs exigibles.

Le Conseil adopte à l'unanimité

20 - Convention de partenariat Ville de Béziers/Grand Sud FM pour la promotion de la saison théâtrale 2017/2018 et l'ouverture des abonnements de la saison théâtrale 2018/2019

La ville de Béziers et la radio Grand Sud FM sont partenaires depuis 2015 pour la promotion de la programmation culturelle des spectacles programmés au théâtre municipal, au théâtre des Franciscaïns et à Zinga Zanga. Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec cette radio pour la saison 2017/2018 et celle à venir en offrant des places de spectacles gratuites par le biais de jeux radiophoniques en échange de la diffusion de communiqués de presse transmis par la commune sur les temps forts de la saison culturelle.

Le Conseil adopte à l'unanimité

21 - Convention de partenariat Ville de Béziers/France Bleu Hérault pour la promotion de la saison théâtrale 2017/2018 et l'ouverture des abonnements de la saison théâtrale 2018/2019.

Afin d'assurer la promotion de la saison théâtrale 2017/2018 et l'ouverture des abonnements de la saison théâtrale 2018/2019, la ville de Béziers souhaite poursuivre le partenariat initié avec France Bleu Hérault en 2016. Cette promotion se fera sur les ondes de la radio et sur son site internet par le biais d'éditoriaux et de places offertes dans le cadre de jeux radiophoniques.

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - Mise à disposition à titre gracieux de la Salle de Loisirs Zinga Zanga pour le "Grand balèti del Camèl" - Convention

L'Association Le Camel de Fuoc sollicite la mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga le vendredi 25 novembre 2017 pour l'organisation du "Grand balèti del Camèl". Cet évènement est gratuit. Une convention détermine les obligations de chacune des parties.

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - Mise à disposition à titre gracieux de la Salle de Loisirs Zinga Zanga pour la soirée de fin d'année organisée par l'Association Béziers Plaisir - Convention

L'Association Béziers Plaisir sollicite la mise à disposition gratuite de la Salle de Loisirs Zinga Zanga pour une soirée "repas et spectacle" prévue le mardi 12 décembre 2017. Une convention fixe les obligations de chacune des parties. Le montant de cette aide indirecte à cette association s'élève à 2 413 euros.

Le Conseil adopte à l'unanimité

24 - Organisation des Allées du Bouquin - Convention Ville de Béziers / Association La Foire aux Bouquins

La Commune de Béziers souhaite renouveler la manifestation « Les Allées du Bouquin » sur les Allées Paul Riquet, en partenariat avec l'Association « La Foire aux Bouquins ».

Le Conseil adopte à l'unanimité

25 - Mises à disposition gratuites des ateliers d'artistes de la Villa Antonine et du Moulin de Bagnols

Afin de soutenir la création artistique, La Commune de Béziers met gratuitement à disposition d'artistes des ateliers de travail. En contrepartie, ces artistes participent à l'animation des sites dans lesquels ils sont accueillis en ouvrant notamment au public lors de manifestations particulières, et en faisant le don d'une œuvre à la collectivité.

Des conventions seront établies avec l'association "Les Ecluses de l'Art" et les artistes Nitin Shroff et Pierre-François Gautier.

Le Conseil adopte à l'unanimité

26 - Musée Fayet / Gratuité des droits d'entrée du Vendredi 1er Décembre 2017 au Samedi 7 Janvier 2018

L'entrée du Musée Fayet sera gratuite du Vendredi 1er Décembre 2017 au Samedi 7 Janvier 2018.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES JURIDIQUES

27 - Commission d'indemnisation à l'amiable - Travaux des Halles - Indemnisation de deux commerçants

Dans le cadre de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable, proposition d'indemnisation de plusieurs commerçants situés à proximité du chantier des Halles.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

28 - TELETHON 2017 : - convention Ville / Association Vitamine- mise à disposition de salle pour action caritative avec billetterie, le 1er décembre 2017

La Commune de Béziers, organise des animations au profit de l'AFM TELETHON, des animations les 1er, 2 et 3 décembre 2017 :

- vendredi 1er décembre de 19 h à minuit : gala des Ecoles de Danse de Béziers à Zinga Zanga
- samedi 2 décembre de 19 h à minuit : soirée de gala pilotée par le CLICS au Palais des Congrès
- dimanche 3 décembre à 14 h 30 : thé dansant traditionnellement organisé par le CCAS, à participation à titre exceptionnel

La Ville a mis à disposition des salles ainsi que des moyens logistiques et du personnel à cet effet, avec des billetteries sur 2 soirées.

D'autre part, l'Association Vitamine a été désignée co-organisateur, comme en 2016, et une convention entre la Commune et cette dernière a été prévue.

Le Conseil adopte à l'unanimité

29 - Convention de mise à disposition du boulodrome de la Devèze entre la ville de Béziers et les associations "Sport Culture Devèze II" et "Expressions Créatives d'Oc"

La ville de Béziers met à la disposition de l'association « Sport Culture Devèze II » et de l'association « Expressions Créatives d'Oc » le site du boulodrome de la Devèze, situé rue d'Oran,

Cette mise à disposition permettra à :

- l'association «Sport Culture Devèze II» d'offrir des moments de convivialité autour de l'activité pétanque et d'organiser des repas conviviaux et tournois de jeux (cartes, jeux de société...) et à
- l'association « Expressions Créatives d'Oc », qui a pour vocation l'animation et l'insertion des publics sur le quartier et la construction de liens sociaux, de proposer les activités suivantes :
Ateliers Informatiques/Accompagnement administratif/Ateliers créatifs/Papote café/Atelier Jardin

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SPORTIVES

30 - Mise à disposition gratuite de la salle Zinga Zinga pour 2 manifestations sportives : Gala de l'ASB GYM le deux décembre 2017 et 6ème nuit de tous les défis du Boxing Club Dibatezza le 13 avril 2018

Deux manifestations récurrentes qui montent en puissance et sont d'un haut niveau

Le Conseil adopte à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

31 - Agrément de cession d'un local commercial, 2 avenue Joseph Lazare ZAC Quai Port Neuf

Agrément de cession par VIATERRA d'un local commercial sis 2, avenue Joseph Lazare à Béziers, cadastrée MS 59 pour une surface cadastrale de 1 190 m² à la Société IMMO LPS, moyennant un prix de 350 000,00 € HT en vue de la création et l'exploitation d'une brasserie artisanale et d'un point de vente pour la commercialisation des produits "La gorge fraîche" ou de marques dérivées, sans création de nouvelles surfaces de plancher.

Le Conseil adopte à l'unanimité

32 - Approbation de la modification du Plan Local d'urbanisme - Adaptations réglementaires du zonage et du règlement écrit.

Approbation de la Modification du PLU en vue d'actualiser le périmètre de protection modifiée des abords des monuments historiques, notamment des arènes, de faciliter les constructions d'équipements et installations relevant de l'agriculture urbaine, d'intégrer des mesures en faveur d'économies d'énergie, d'augmenter la règle de l'emprise au sol dans le secteur UD2a, de déplacer et réduire deux emplacements réservés du secteur AU4 et d'ajuster les règles aux opérations d'aménagement et projets locaux.

Le Conseil adopte à l'unanimité

33 - Approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme - Déclassement Espace Boisé ZAC de l'Hours

Approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme relative à la suppression de l'espace boisé classé n°145, attenant à l'Hôtel Chappaz, d'une superficie de 700m², situé dans la ZAC de l'Hours.

Votants : 48
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

34 - Dénomination de voies - ZAC de Mercorent ZAC de Mazeran et ZAC de la Courondelle

L'aménagement de la ZAC de Mazeran et de la ZAC de Mercorent nécessite la dénomination de nouvelles voies et de renommer l'impasse Barthélémy Thimonnier rue Barthélémy Thimonnier ainsi que de renommer la rue Van Dongen situé dans la ZAC de la Courondelle impasse Van Dongen.

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

35 - Halles municipales - Chantier sur le pourtour - Réduction des redevances dues par les étaliers - 4ème trimestre 2017

En raison des travaux en cours sur le pourtour des halles municipales, qui peuvent générer une baisse d'activité commerciale, une réduction des redevances des étaliers leur sera accordée.

Le Conseil adopte à l'unanimité

36 - Opération "2 heures gratuites dans les parkings souterrains" - Samedis 9, 16 et 23 décembre 2017

Chaque année, la Ville offre 2 h de parking gratuit dans les parkings souterrains les samedis avant Noël.

Le Conseil adopte à l'unanimité

DOMAINE

37 - Cession à l'euro symbolique du terrain d'assiette du parking de Fonseranes au profit de l'agglomération Béziers Méditerranée.

Cession pour un euro symbolique du terrain d'assiette du parking de Fonseranes au profit de l'agglomération Béziers Méditerranée.

Le Conseil adopte à l'unanimité

38 - Cession d'une partie de la parcelle DH n°22 au profit du Département en vue de l'élargissement de la Rocade Nord

Cession d'une partie de la parcelle DH n°22 au profit du Département en vue de l'élargissement de la Rocade Nord

Le Conseil adopte à l'unanimité

39 - Convention pour le déplacement de la fresque apposée sur le mur du parking Jean Moulin

Convention pour le déplacement de la fresque apposée sur le mur du parking Jean Moulin.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

40 - Avis sur la demande d'autorisation formulée par la société Pitch promotion pour la création d'un entrepôt logistique au sein de la ZAC de la Méridienne sur la commune de Béziers

La société Pitch Promotion a pour projet de créer un entrepôt logistique sur la zone de la Méridienne à Béziers.

Ce projet est soumis à une procédure d'autorisation préfectorale dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le dossier a été soumis à enquête publique du 11 octobre au 10 novembre 2017 et le Conseil Municipal de Béziers, commune d'implantation, doit rendre un avis sur ce projet.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Départ de Mme VALAIZE qui donne pouvoir à M. PAREDES. Le nombre de votants reste inchangé.

41 - Motion concernant les arbitrages du gouvernement sur le 11ème programme des Agences de l'Eau

Le projet de loi de finances 2018 du gouvernement prévoit une forte diminution du budget des Agences de l'Eau, principal financeur des collectivités territoriales en matière de lutte contre les préservations des milieux aquatiques, les pollutions et les économies d'eau.

Les communes, EPCI et syndicats de gestion des eaux sont inquiets de la répercussion que cela pourra avoir sur leurs projets et travaux dans ce domaine pour les années à venir .

Le Conseil adopte à l'unanimité

PERSONNEL

42 - Inscription au tableau de l'Ordre des Architectes du Languedoc Roussillon de Mme Solenne LANOY

Inscription au tableau de l'Ordre des Architectes du Languedoc Roussillon de Mme Solenne LANOY

Le Conseil adopte à l'unanimité

43 - Tableau des emplois - Création d'un poste d'Attaché territorial de conservation du patrimoine

Création poste attaché de conservation du patrimoine

Le Conseil adopte à l'unanimité

SANTE PUBLIQUE

44 - Convention relative à l'organisation de l'offre publique et gratuite de vaccination entre la ville de Béziers et l'ARS

Le Centre de Vaccination Publique de la Ville de Béziers a pour missions de promouvoir la vaccination et de proposer à titre gratuit aux usagers, les vaccinations obligatoires et recommandées mentionnées dans le calendrier vaccinal prévu à l'article L.3111-1 du code de la santé publique.

Une convention devra être signée avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie afin de pouvoir bénéficier du remboursement par l'Assurance Maladie des vaccins pratiqués par le centre de vaccinations.

Le Conseil adopte à l'unanimité

45 - Convention relative à la mise en oeuvre de la vaccination publique au Service de Santé Publique de la Ville de Béziers

Le Centre de Vaccination Publique de la Ville de Béziers a pour missions de promouvoir la vaccination et de proposer à titre gratuit aux usagers, les vaccinations obligatoires et recommandées mentionnées dans le calendrier vaccinal prévu à l'article L.3111-1 du code de la santé publique. Il a pour objectif d'obtenir et de maintenir une bonne couverture vaccinale pour le contrôle et l'élimination des maladies infectieuses pour lesquelles il existe un vaccin. Afin d'assurer cette mission, une convention va être signée avec la Fondation Bouisson Bertrand afin d'établir les modalités d'intervention et de financement.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

46 - Motion - Réforme de la carte judiciaire

Réforme de la carte judiciaire - Soutien aux Bâtonniers des barreaux de Béziers, Carcassonne et Narbonne

Le Conseil adopte à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

47 - Aménagement Urbain Politique de la Ville - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Accord du Conseil Municipal sur la démolition de 31 logements sociaux à la Devèze.

Accord du Conseil Municipal sur la démolition de 31 logements sociaux à la Devèze.

Le Conseil adopte à l'unanimité

La séance est levée à 20h40

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le mercredi 22 novembre 2017